

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20 avril 2010 à 19 h 00

Présents : MM. SÉGNERÉ, DAUTAN, VERGÈS, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, ROUILLON,

Procurations : M. SARRAIL à M PUJO, Mme FERRATO à Mme LARBRE, M. SEAS à M. DAUTAN, M TRALLI à Mlle LAYERLE, M CARRERE à M SÉGNERÉ, MME TILHAC à M VERGÈS

Secrétaire de séance : M DAUTAN

→ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## → Délibérations sur les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2009 : Budget principal et budgets annexes

Mlle LAYERLE présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs 2009, budget principal et budgets annexes, examinés par la commission finances et résumés dans le tableau ci-dessous

### RESULTATS EXERCICE 2009 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Fonctionnement

Investissement

	Budget principal	Assainissement	Caisse Ecoles	CCAS	Locaux com	Lotissmt com
<b>FONCT</b>						
<b>DEPENSES REAL</b>	430 530,78	41 638,48	9 341,27	8 458,87	0	59 231,51
<b>FONCT</b>						
<b>RECETTES REAL</b>	597 670,64	35 928,79	8 703,90	2 045,00	0	58 696,00

<b>INVEST</b>						0
<b>DEPENSES REAL</b>	301 924,02	5 926,13			0	
<b>INVEST</b>						
<b>RECETTES REAL</b>	250 089,57	14 000,00			2 054,29	0
<b>RESULTAT 08</b>						
<b>FONCT</b>	187 153,84	21 069,65	1 304,00	8 815,46	0	535,51
<b>RESULTAT 08</b>						
<b>INVEST</b>	- 36 619,07	53 101,36			- 9 990,41	0
<b>RESULTAT</b>	167 139,86	- 5 709,69	- 637,37	- 6 413,87	2 054,29	- 535,51
<b>EXERCICE 2009</b>	- 51 834,45	8 073,87		-	262,63	0
<b>RESULTAT DE</b>	317 674,63	15 359,96	666,73	2 401,59	2 054,29	0
<b>CLOTURE 2009</b>	- 88 453,52	61 175,23			- 9 990,41	
<b>RESULTAT FINAL</b>	<b>229 221,11</b>	<b>76 535,19</b>	<b>666,73</b>	<b>2 401,59</b>	<b>- 7 936,12</b>	<b>0</b>

Les comptes de gestion 2009, dressés pour le budget principal et les budgets annexes par la Trésorière Municipale, sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs examinés. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par Madame la Trésorière Municipale, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve. Les comptes de gestion 2009 sont adoptés à l'unanimité.

Les comptes administratifs 2009, soumis à l'approbation du Conseil Municipal, sont arrêtés aux résultats ci-dessus et, sur avis favorable de la commission Finances, il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la présentation du Compte Administratif 2009,
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-dessus,
- d'affecter les résultats comme suit au point n°2

## → Délibérations sur l'affectation des résultats 2009

Affectation des résultats

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### ***Inscriptions au budget 2010***

Investissement solde d'exécution : - inscription en dépenses au 001 du budget 2010 :	- 88 453,52 €
Fonctionnement : - excédents de fonctionnement capitalisés inscrits au 1068 :	88 453,52 €
- excédents de fonctionnement reportés au 002 :	229 221,11 €

### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

#### ***Inscriptions au budget 2010***

Investissement solde d'exécution : - inscription en recettes au 001 du budget 2010 :	61 175,23 €
Exploitation : - excédents de fonctionnement reportés au 002 :	15 359,96 €

### **BUDGET ANNEXE CCAS**

#### ***Inscriptions au budget 2010***

Fonctionnement : - excédents de fonctionnement reportés au 002 :	2 401,59 €
--	------------

### **BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX**

#### ***Inscriptions au budget 2010***

Investissement solde d'exécution : - inscription en dépenses au 001 du budget 2010 :	- 7 936,12 €
--	--------------

### **BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES**

#### ***Inscriptions au budget 2010***

Fonctionnement : - excédents de fonctionnement reportés au 002 :	666,73 €
--	----------

## ***BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL***

Ce budget est clôturé, tous les terrains communaux étant vendus.

Les résultats des comptes administratifs 2009, les affectations des résultats ci-dessus énoncés sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

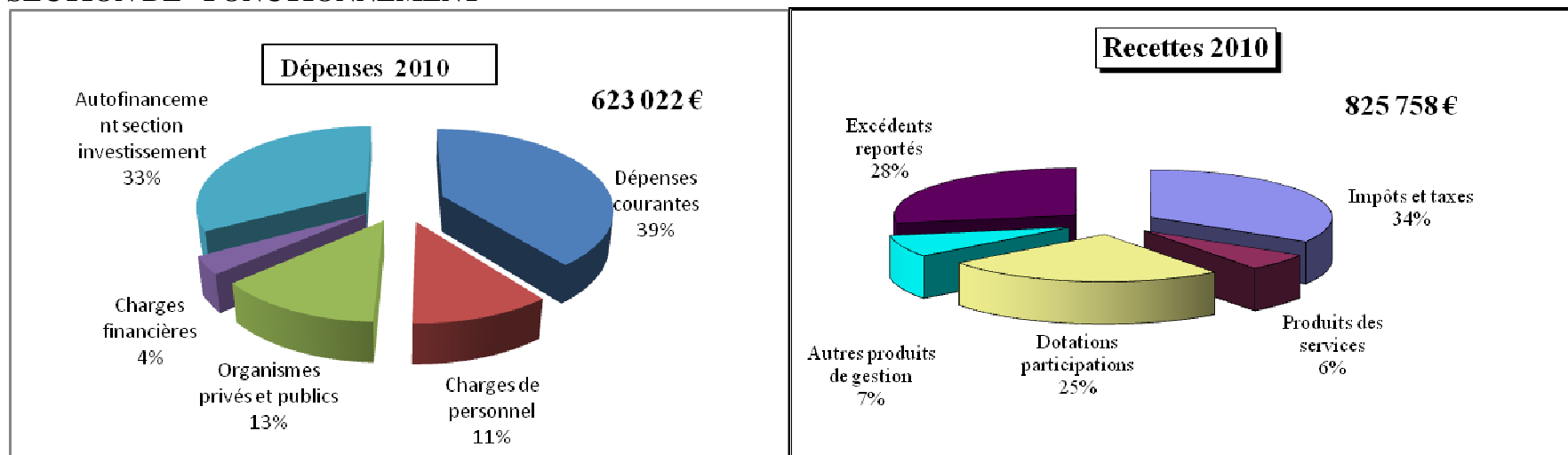
### **→ Vote du Budget 2010**

#### ***BUDGET PRINCIPAL***

Monsieur le Maire présente avec Mlle Patricia LAYERLE le projet de budget primitif examiné en commission des finances. Les orientations budgétaires votées en séance du conseil municipal le 24 mars 2010, en terme de taxes communales et décisions sur les investissements à prévoir, y sont reprises. Rappel : pas d'augmentation des taxes communales par rapport à 2009.

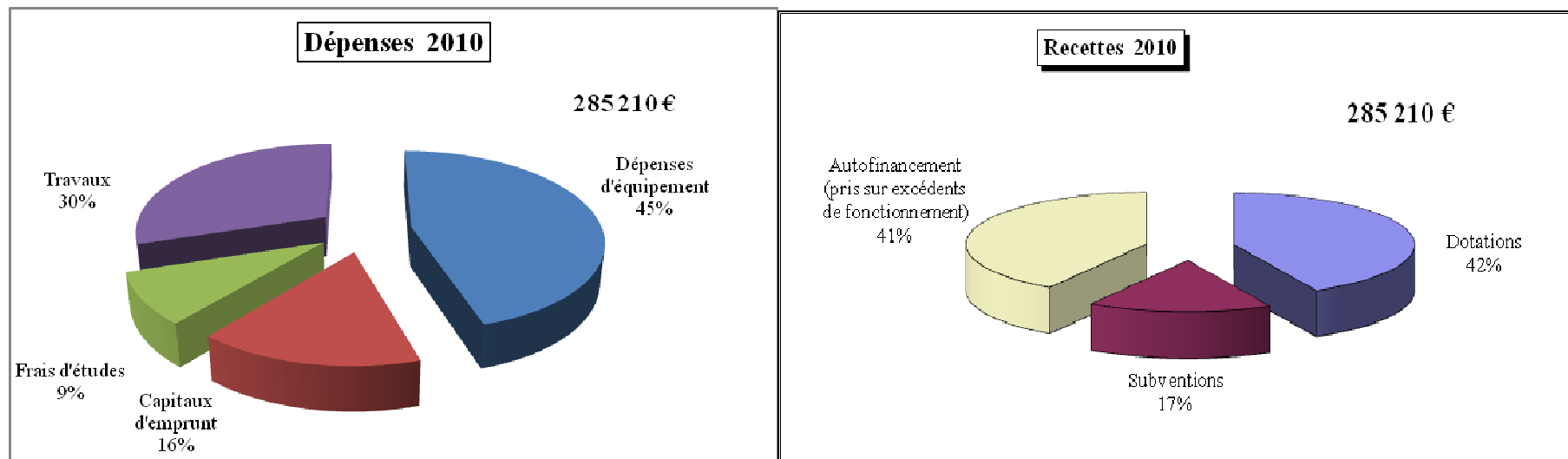
Le Budget primitif 2010 est résumé dans les graphiques ci-dessous :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**



Nous clôturons les prévisions budgétaires 2010 avec un excédent de fonctionnement de 200 000 €.

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**



A rajouter aux 285 210 € indiqués sur les graphiques, une somme de 300 000 € en recettes (emprunt) et en dépenses qui a été prévue en investissement pour pouvoir effectuer le règlement d'éventuelles premières factures relatives aux travaux de la salle des fêtes et qui nous parviendraient avant le vote du budget 2011.

### Rappel des investissements inscrits au budget 2010

NATURE DES INVESTISSEMENTS	MONTANTS DES DEPENSES (T.T.C)	SUBVENTIONS
Frais d'études (aménagement mairie, PLU, construction salle des fêtes)	25146 €	
Aménagement de terrains (plantations arbres et arbustes 2 <sup>ème</sup> tranche, irrigation terrain de foot)	11750 €	
Signalétique, mobilier urbain	17 000 €	1 000 €
Mobilier mairie, décorations Noël	16 000 €	
Equipeement informatique : école numérique rurale	9 025 €	

(ordinateurs, tableaux numériques..) + informatique mairie et bibliothèque		
Eclairage public : rénovation 2 <sup>ème</sup> tranche	7 500 €	7 500 € (sur 15 000 € dont 7500 € réalisés en 2009)
Equipements divers : défibrillateurs, sonorisation église....	10 500 €	
Achat terrain salle des fêtes (inscrit 2009, facturé 2010)	52 000 €	
Capitaux d'emprunt	44 735 €	
Travaux mairie : salle du conseil municipal, menuiseries rez-de-chaussée, archives	76 000 €	30 000 €
Réalisation kiosque Place des Ormeaux	9 000 €	Financé par la vente de 100 m <sup>2</sup> d'une parcelle communale située sur la place
Budget annexe assainissement : études pour le diagnostic du réseau assainissement collectif à rénover	36 000 €	21 000 €

Sur avis favorable de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget principal 2010 comme ci-dessus exposé. Le BUDGET PRINCIPAL 2010 est adopté à l'unanimité.

#### *BUDGET ANNEXE CCAS*

Le Budget primitif 2010 est arrêté comme suit :

##### **Section fonctionnement**

→ en recettes            4 961,59 €  
→ en dépenses            4 961,59 €

#### *BUDGET ANNEXE CAISSE ECOLES*

Le Budget primitif 2010 est arrêté comme suit :

##### **Section fonctionnement**

→ en recettes            9 623,00 €  
→ en dépenses            9 623,00 €

#### *BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT*

Le Budget primitif 2010 est arrêté comme suit :

##### **Section investissement**

→ en recettes            92 175,23 €  
→ en dépenses            46 000,00 €

##### **Section exploitation**

→ en recettes            49 359,96 €  
→ en dépenses            49 359,96 €

### *BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX*

Le Budget primitif 2010 est arrêté comme suit :

#### **Section investissement**

→ en dépenses	11 786,27 €
→ en recettes	11 786,27 €

#### **Section fonctionnement**

→ en recettes	60 000,00 €
→ en dépenses	60 000,00 €

### *BUDGET ANNEXE MAISON PARAMEDICALE*

Monsieur le Maire indique que le projet de construction d'une maison paramédicale (kiné, podologue, dentiste...) et logements communaux (partenariat public/privé) est actuellement en cours de montage (juridique et financier.) Sur les conseils de Madame la Trésorière municipale, la création d'un nouveau budget annexe est nécessaire afin de ne pas être pris de cours pour le règlement d'éventuelles factures qui pourraient être présentées début 2011 avant le vote du budget si la construction a démarré. Emprunt prévu en recette. Le budget annexe « Maison Paramédicale » est ouvert pour 2010.

### *BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL*

Ce budget est clôturé, tous les terrains communaux étant vendus.

Sur avis favorable de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les budgets primitifs annexes 2010 comme ci-dessus exposés.

Les BUDGETS ANNEXES 2010 sont adoptés à l'unanimité.

## → **Convention FCTVA**

La commission finances propose de saisir la mesure de l'Etat relative au plan de relance économique qui consiste à verser aux communes la TVA due sur les travaux réalisés l'année précédente et non sur les travaux réalisés N-2 comme le prévoit le FCTVA. La commune de Horgues peut prétendre à ce versement anticipé dans la mesure où ses investissements 2010 seront supérieurs à ceux de 2009 (condition exigée par l'Etat.) Monsieur le Maire est autorisé par les membres du Conseil Municipal à signer « la convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA. »

## → **Convention ATESAT** (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention d'assistance passée avec les services de l'Etat comprenant les éléments suivants :

- assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
- assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie
- assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art
- assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes
- conseil sur la faisabilité d'un projet dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat

L'adhésion à l'ATESAT est approuvée à l'unanimité.

## → **Construction salle polyvalente à vocation culturelle et intercommunale : approbation de l'avant-projet sommaire**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver l'**Avant Projet Définitif** établi par l'architecte désigné pour la construction de la salle polyvalente, exposant le coût prévisionnel définitif des travaux constituant engagement de la Maîtrise d'œuvre pour un montant de 970 000 € H.T. Le projet et les montants ayant été examinés lors de précédents conseils municipaux, l'APD est approuvée à l'unanimité et l'architecte prié de bien vouloir poursuivre sa mission selon le calendrier suivant :

- Remise du dossier PRO – DCE courant mai 2010
- Consultation des entreprises mai 2010
- Début des travaux : septembre 2010



## → Questions diverses

➤ Monsieur le Maire propose de fermer la mairie au public le mardi jusqu'à 16 h 00 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010 afin de pallier à une charge de travail plus importante en matière d'urbanisme et comptabilité.

Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi 9h-12h et 13h30-18h

Mardi 16h00-18h

Mercredi 9h-12h et 13h30-18h

Jeudi 9h-12h et 13h30-18h

Vendredi 9h-12h et 13h30-18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

